

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

39

Suppléants ayant voix
délibérantes :

...

Conseillers représentés :

14

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASANG, Yves GACON, Eric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Michel GONIN à Rachel BOURNIER
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN à Claude GOUILLON-CHENOT
Taya ADJIMI à Hélène BOUDON
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Régine BEAL à Eric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
Vu le tableau des emplois ;
Vu l'avis du comité technique en date du 08 novembre 2021.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de plusieurs emplois des cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'Animation permanents à temps complet et non complet en raison de la réorganisation du service Enfance Jeunesse et du Centre Social Intercommunal.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la suppression, à compter du 01 janvier 2022, des emplois permanents à temps non complet comme suit :
 - 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
 - 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation à 28/35^{ème}
- **Approuve** la création, à compter de cette même date, des emplois permanents à temps complet et non complet comme suit :
 - 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 1^{ème} classe à 31.50/35^{ème}
 - 2 emplois au grade d'Adjoint d'Animation à 35/35^{ème}
 - 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} Classe à 31.50/35^{ème}
 - 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif à 30/35^{ème}
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 39

Représentés : 14

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

